



La lettre **2025** de votre régime de retraite Fonpel

L'Association FONPEL, **filiale à 100 % de l'AMF**, pilote le régime en s'appuyant **sur la solidité financière de CNP Retraite**, grand assureur français et la gestion administrative de Relyens, groupe mutualiste, acteurs des territoires.

- **un régime solide au service des élus locaux**
- **proposant les frais de gestion les plus bas du marché**



Présentation de Fonpel

Un régime de **retraite supplémentaire par capitalisation** destiné aux élus locaux piloté par l'Association FONPEL, filiale à 100 % de l'AMF*, **assuré par CNP Retraite, un grand assureur apportant sa solidité financière.**

Géré administrativement et commercialement par Relyens, groupe mutualiste acteur des territoires

FONPEL permet aux élus affiliés de constituer une retraite supplémentaire **sous forme de rente ou de capital.**

L' élu peut :

- cotiser pour chaque mandat indemnisé,
- racheter des années antérieures non cotisées.

La collectivité verse un abondement obligatoire, **doublant le montant de la cotisation de l' élu.**

Les cotisations sont converties en points qui permettent de calculer le montant de la prestation de retraite.

Ces points donnent droit à **une rente garantie à vie ou à un versement unique en capital (si la rente est inférieure à 1 320 € par an).**

La valeur de service du point est garantie et ne peut pas baisser. Les droits peuvent être liquidés dès 55 ans, sur simple demande de l' élu.

Les prestations versées bénéficient d'une **fiscalité avantageuse :**

- rente partiellement imposable selon l' âge d' ouverture des droits,
- capital soumis à la fiscalité de l' assurance vie sur les seuls intérêts.

édito

Une confiance qui se construit dans la durée

Depuis plus de trente ans, Fonpel accompagne les élus locaux avec une ambition constante : leur offrir un régime de retraite supplémentaire solide, performant et piloté par des élus, pour des élus.

Dans un environnement économique qui demeure exigeant, notre régime confirme une nouvelle fois sa robustesse. Sa situation financière, son taux de couverture largement supérieur aux exigences réglementaires, la progression continue de ses encours et la revalorisation régulière des droits témoignent d'une gestion rigoureuse, prudente et résolument tournée vers le long terme. **Ces résultats sont le fruit d'une gouvernance exigeante, appuyée par des partenaires de premier plan.**

Mais **la meilleure preuve de la confiance accordée à Fonpel reste celle de ses adhérents.** Les excellents niveaux de satisfaction enregistrés, la fidélité de nos membres et le développement continu du parrainage en sont l'illustration. Depuis le début de l'année 2026, plus de 250 élus ont rejoint notre régime grâce à la recommandation d'un adhérent. Ce résultat est pour nous la plus belle des reconnaissances : celle d'élus qui, convaincus de la qualité du régime et du service qui leur est rendu, choisissent de le faire connaître à leurs collègues.

Au lendemain des élections municipales de 2026, de nombreux élus débutent un nouveau mandat tandis que d'autres poursuivent leur engagement au service de leur territoire. L'Association FONPEL continuera d'être à leurs côtés avec la même exigence : préserver la solidité du régime, garantir une gestion responsable de l'épargne qui nous est confiée, participer au financement des investissements des collectivités locales et proposer un accompagnement toujours plus proche des besoins des élus locaux.

Je vous remercie sincèrement de votre confiance et de votre fidélité.

Jacques PELISSARD,
Ancien président de l'AMF
Président de l'Association FONPEL

(*) Fonpel a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France, selon la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée.

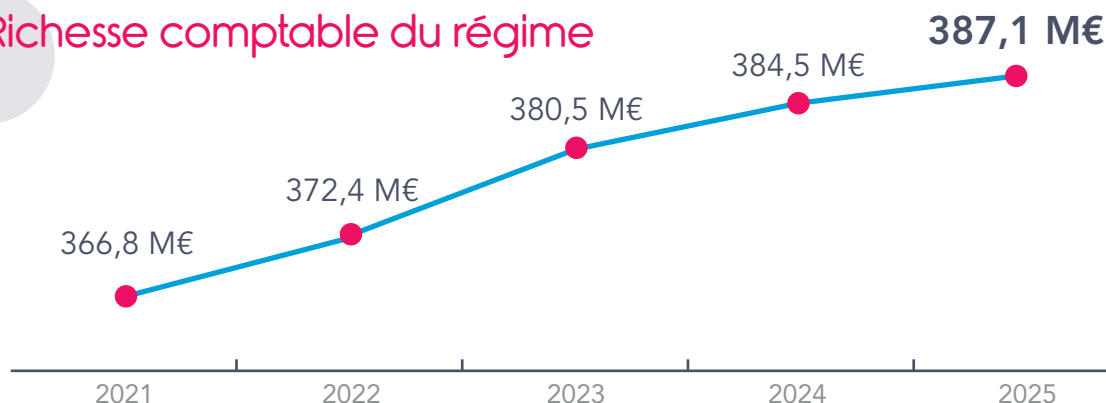
les chiffres clés de l'année 2025

Une bonne revalorisation et une grande solidité financière

Taux de couverture réglementaire au 31 décembre 2025 : 135,35 %

Le taux de couverture du régime compare la richesse économique du régime à ses engagements : il traduit, lorsqu'il est supérieur à 100 %, la capacité du régime à faire face au paiement des rentes, qu'elles soient déjà émises ou futures. **La richesse du régime permet de maintenir un taux de couverture stable par rapport à la situation au 31 décembre 2024 tout en attribuant une revalorisation de 1,54 % aux garanties de rente et de 2,5 % pour les garanties en capital le 1^{er} janvier 2025. La revalorisation attribuée au 1^{er} janvier 2026 est de 1,99 % pour les garanties de rente et de 2,8 % pour les garanties en capital.**

Richesse comptable du régime



C'est le montant de la provision technique spéciale représentative de la **richesse comptable collective du régime**, sur laquelle sont prélevées les prestations servies et les chargements de gestion, et à laquelle sont affectées les cotisations encaissées ainsi que les produits et charges financiers générés par les actifs représentatifs de la Provision Technique Spéciale. Elle est en augmentation de **0,67 %** par rapport à 2024.

24,5 M€

de cotisations encaissées

16,2 M€

de prestations versées

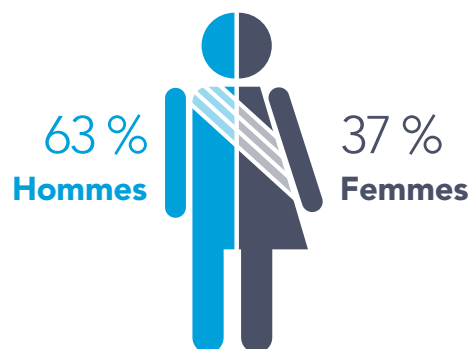
18 557

comptes gérés dont **11 324** cotisants
et **7 233** rentes versées.

805

nouvelles **adhésions**
enregistrées en **2025**.

Répartition des adhérents
non retraités



Répartition
des adhésions



Âge moyen des cotisants : **59** ans.



9.4/10

Note de satisfaction*

Des adhérents FONPEL très satisfaits

« J'avais quelques questionnements concernant les modalités pour la liquidation de la retraite d'élu. La personne qui m'a reçu a été particulièrement claire et j'ai pu apprécier sa connaissance et sa compétence pour répondre à mes questions. »

« J'adhère à fonpel depuis mon entrée en politique. je suis très heureux des équipes de Fonpel qui gère notre dossier chaque année. j'aime faire le point et l'accueil est toujours bienveillant. merci à tous et à l'année prochaine si la confiance de mes administrés m'est renouvelée. »

« Personnel très à l'écoute, connaissant bien ses dossiers. Réponse claire. Moment fort agréable. Je recommande. »

« Je continuerai à conseiller Fonpel »

O1

L'expertise financière de CNP Retraite et une politique de placements responsable

Dans un environnement de grande volatilité des marchés financiers en 2025, nous en avons profité pour prendre des opportunités sur différentes classes d'actifs : les marchés obligataires avec des taux de rendement attractifs sur les obligations d'État et d'entreprise, ainsi que sur les marchés actions en veillant à apporter une diversification géographique internationale.

L'allocation du portefeuille à fin 2025 est la suivante : 81,0 % sur des produits de taux, 16,6 % sur la Diversification (dont Actions, Immobilier et Infrastructures) et 2,4 % en placements de trésorerie.

81 %
Allocation
de produits de taux
(principalement obligations)



16,6 %
Allocation Diversification
dont **Actions**, **Immobilier**
et **Actions protégées**

Transition Ecologique et Energétique :

Intégrant une stratégie d'investissement responsable engagée, le portefeuille contient de 97,9 % d'investissements alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales de CNP Assurances.

15,4 % de l'encours sont des investissements durables ayant des objectifs sociaux (cohésion sociale, éducation et lutte contre les inégalités).

16,2 % de l'encours sont des investissements durables ayant des objectifs environnementaux (lutte contre le changement climatique et protection de la biodiversité).

11,7 % de l'encours sont des investissements locaux français au service de l'économie des territoires et apportent ainsi un appui financier direct à nos communes, départements et régions.

O2

La performance de vos actifs en 2025

Au cours des trois dernières années, la performance cumulée est de + 10 %.

La conjoncture économique et financière en 2025

O3

En 2025, malgré un contexte mondial incertain, les marchés financiers ont connu une année favorable avec une croissance économique solide et une inflation en voie de normalisation progressive. Plusieurs événements politiques et économiques majeurs ont marqué l'année, influençant les marchés à différents niveaux.

Impact des décisions politiques américaines et européennes : L'entrée en fonction de la seconde administration Trump s'est traduite par des mesures fortes, notamment l'instauration brutale de tarifs douaniers en avril 2025, tandis que l'Allemagne a opéré un virage budgétaire avec une forte hausse des dépenses prévues dans les années à venir (infrastructures et défense).

Dynamique macroéconomique contrastée : Les États-Unis ont surperformé grâce à la hausse des investissements dans l'intelligence artificielle compensant un ralentissement de la consommation lié à un marché de l'emploi dégradé, alors que l'Europe affichait une croissance modérée (+ 1 %) avec des disparités entre pays : par exemple la croissance espagnole progresse de près de + 3 %, mais la croissance allemande stagne.

Votre régime Fonpel est piloté par des élus locaux

Le Conseil d'administration de l'Association est composé de 12 élus ou élus retraités :

- **Jacques PELISSARD**, Président
Ancien maire de Lons-le-Saunier (39), Ancien président de l'Espace communautaire Lons Agglomération, Ancien député du Jura
- **Jean-Paul LEFEBVRE**, Secrétaire général
Conseiller municipal de Noisy-le-Sec (93), Ancien adjoint au maire de Noisy-le-Sec
- **Chantal BOURRAGUE**, Trésorière
Ancienne adjointe au maire de Bordeaux (33), Ancienne députée de la Gironde, Ancienne conseillère générale de Gironde
- **Jérôme BASCHER**, Conseiller départemental de l'Oise
Ancien sénateur de l'Oise
- **Sébastien BLANC**, Maire de Loubeyrat (63)
- **Anne-Marie COUSIN**, Ancien maire de Torigny-sur-Vire (50), Ancienne vice-présidente aux finances de la région Normandie
- **Daniel DEIN**, Ancien maire d'Orgères (35)
Ancien conseiller communautaire à Rennes Métropole, Ancien président du syndicat intercommunal de développement économique Orgères-Saint Erblon (35)
- **Jean GIRARDON**, Maire de Mont-Saint-Vincent (71)
- **David LAGLEYZE**, Maire d'Etriché (49)
Conseiller à la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
- **Odette MADER**, Ancien maire de Saint Maurice de Beynos (01)
Ancienne présidente de la communauté de communes de Miribel et du Plateau St Maurice de Beynos
- **Claude RAYNAL**, Sénateur de la Haute-Garonne, Président de la Commission finances du Sénat, Ancien maire de Tournefeuille
- **Laurence TRASTOUR-ISNART**, Conseillère municipale de Cagnes-sur-Mer (06)
Ancienne députée des Alpes maritimes, Ancienne adjointe au maire de Cagnes-sur-Mer, Ancienne conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'azur.

➔ Un régime accompagné par l'expertise actuarielle indépendante de Galea & Associés

Fonpel Distribution

Cette filiale de l'Association FONPEL a pour mission d'offrir aux élus locaux de nouveaux produits financiers et des services associés pour répondre au mieux à leurs besoins. Elle est présidée par Christian LEMAIRE, qui met au service de Fonpel ses 35 années d'expériences financières et 6 ans comme expert auprès de l'EIOPA, l'autorité européenne de supervision des assureurs et des fonds de pension.

Demandez une
estimation de retraite,
gratuite et sans engagement

